

ELEMENTS DE RAPPORT DU TRESORIER PRESENTES A L'ASSEMBLEE DES COMPTES CLOS AU 31.12.2025

Le compte de gestion 2025 présente un excédent de 13.664 € vs un déficit de 80.051 en 2024 vs un léger excédent de 228 € en 2023

Nous avons le plaisir de confirmer que grâce à notre saine gestion, nous avons pu affecter 210.000 € à la recherche dont 180.000 € au Cancéropôle et 30.000 € à la Fondation de la Clinique St Joseph.

Le résultat qui ressort des comptes de 13 K€ est positif alors que, pour rappel nous avions prévu une perte de 85 K€.

Le total des ressources s'élève à 342.057 € vs 291.032 € en 2024.

Il est à noter la hausse du fonds de dotation de 14 K€, et une amélioration des dons des salariés et des entreprises grâce à des rattrapages

Malgré la conjoncture économique difficile en France qui affecte notamment les associations, le trésorier et le Conseil d'Administration sont satisfaits de constater que le GEFLUC a pu obtenir un résultat positif et a pu verser 210 K€ tout comme en 2024 ainsi que 40 K€ pour l'aide aux malades.

Nous avons estimé les vacations effectuées par les administrateurs et bénévoles ayant participé aux différents événements, engagements, sur la base d'un taux horaire de 40 € et à 50 € brut pour la présidente augmenté des charges sociales comme en 2023 et en 2024.

Ainsi le bénévolat a été valorisé cette année à 60.515 € pour 974 heures vs 1.200 heures et 64.744 € en 2024 (vs 67 521 € soit 982 heures en 2023).

Le bénévolat de 61 K€ s'est réparti ainsi en 2025 :

- ✓ 10 K€ K€ en missions sociales (15 K€ en 2025)
- ✓ 30 K€ en collecte de fonds (25 K€ en 2024)
- ✓ 21K€ en fonctionnement (28 K€ en 2024)

Pour mémoire, le temps de bénévolat de la présidente est affecté pour 45% aux missions sociales et pour 55% au fonctionnement de l'association, ceux de nos bénévoles à la collecte de fonds, et ceux du trésorier au fonctionnement de l'association.

De plus l'aide aux malades qui a représenté 38.408 € € a bénéficié auprès de 64 familles vs 40.954 € et 67 familles en 2024), soit une moyenne de 600 € (611 € en 2024) par malade

Nous renouvelons notre aide pour la recherche et le montant prévu pour 2025 a été baissé à 210 000 € vs 240.000 € en 2024.

Enfin la quote-part des frais généraux rapportées au montant des dons et du fonds est passé de 47% en 2023, à 34% en 2024 et 25% en 2025. Cette évolution démontre une gestion très saine, à l'absence de dépense inutile pour notre association, quant à l'attribution en 2025 de 75% des dons reçus sont reversés à la recherche et l'aide aux malades, taux bien supérieur à la norme pour une association tel que la nôtre.

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) obéit à la nouvelle réglementation depuis l'exercice 2020. S'il ne permet plus une comparaison pluriannuelle, il est censé donner une image plus fidèle de l'emploi des ressources collectées auprès du public au cours de l'exercice.

Le Conseil d'administration a considéré que les sommes versées par les entreprises pour nos missions sociales (hormis quelques actions personnalisées de prévention) devaient être naturellement assimilées à la générosité publique. Il en découle que les produits des placements de trésorerie, issus de cette même générosité, ont été rattachés à ce poste. En contrepartie, les frais inhérents à la collecte et au traitement des versements des entreprises ont été rattachés aux frais de collecte de la générosité publique.

Ainsi, le trésorier a décidé d'affecter la somme de 142.813 € (106.063 € en 2024) au total des emplois affectés en totalité aux missions sociales.



GEFLUC

Groupeement des Entreprises Françaises dans la lutte contre le cancer

9 rue de la République, 13002 Marseille

04 91 33 37 99

marseille@gefluc.org

www.gefluc.org

les Entreprises face au Cancer

Association Loi 1901 - SIRET 782 815 179 00026 - RNA W133004288

